

POLITIQUE DE GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE DE DIX ANS

Falcon Waterfree garantit que les cuvettes d'urinoir en porcelaine et en acier inoxydable n'ont pas de défaut de matériaux ou de main d'œuvre pour une période de dix ans à partir de la date d'installation. Durant cette période, Falcon Waterfree corrigera, sans frais tout défaut de la cuvette provenant d'un problème de fabrication relié à la main d'œuvre ou au matériel de base en remplaçant ou réparant les pièces ou en remplaçant la cuvette de l'urinoir à sa seule discrétion. Falcon Waterfree n'est pas responsable des frais d'enlèvement ou d'installation, non plus que des frais incidents, consécutifs ou des dommages subis en tout temps.

La garantie est nulle et sans effet si les conditions suivantes prévalent:

- Les défauts signalés ont une incidence négligeable sur l'opération et la valeur de(s) cuvette(s) d'urinoir(s).
- Les réparations sont entreprises par des personnes non-autorisées à ce faire.
- Si les dommages résultent d'un abus, accident, incendie ou autres événements sur lesquels les humains n'ont aucun contrôle
- Si des composantes ou cartouches non permises par Falcon sont utilisées avec l'urinoir; et
- Si la propriété des urinoirs est transférée durant la période de garantie de dix ans

NOTE: Le système Falcon Waterfree est conçu pour fournir un fonctionnement optimal lorsqu'installé et entretenu conformément aux pratiques publiées par Falcon tout en respectant les exigences des codes de plomberie. Modifier les composantes du système Falcon Waterfree, les altérer ou les substituer par d'autres annulera les certifications du produit et peut faire que l'édifice dans lequel ces appareils sont installés viole alors des codes de construction ou de plomberie et devienne sujet à des amendes.